



## ANNEXE 3.2 « LOCAUX + SÛRS » CIRCULATION EXTÉRIEURE ET SÉPARATION DES FLUX

**L'aménagement des circulations extérieures a notamment pour objectif d'éviter les risques de collision véhicule/piétons en protégeant l'élément le plus fragile qui est le piéton.**

### **Pour bénéficier d'une subvention, l'entreprise s'engage notamment à :**

Réaliser un parking véhicule léger (VL) séparé physiquement des flux des poids lourds (PL) et engins de manutention (bordures, barrières,...).

Le parking sera situé à proximité de l'entrée du personnel et permettra de se garer en marche arrière.

Matérialiser les cheminements piétonniers distincts et disposant d'un éclairage artificiel : création de bordures, trottoirs, garde-corps... en limitant les circuits avec dénivellation pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et éviter les chutes.

Séparer les zones d'expédition/réception des aires de parkings et de la circulation piétonne.

### **La subvention pourra alors prendre en charge financièrement :**

- les coûts de VRD (voirie et réseau divers) liés uniquement aux respects des engagements ci-dessus,
- la signalisation horizontale et verticale.



**La rénovation de VRD existante n'est pas éligible à la subvention.**

**Un plan de masse sera fourni. Il devra indiquer clairement la localisation du parking VL, et matérialiser les flux piétons, VL, PL et engins de manutention.**

Les autres aspects de la circulation extérieure devront également être traités en utilisant les prescriptions des documentations INRS [ED 975](#) « La circulation en entreprise », [ED 950](#) « Conception des lieux et situations de travail » disponibles sur le site de l'INRS [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr).



## ATTESTATION DE L'ENTREPRISE CIRCULATION EXTÉRIEURE ET SÉPARATION DES FLUX

**Raison sociale :** \_\_\_\_\_

**Je soussigné(e),**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Fonction\* :** \_\_\_\_\_

**Atteste que, dans le cadre de mon projet :**

- Le parking VL est séparé physiquement des flux des PL et engins de manutention (bordures, barrières,...). De plus, le parking est situé à proximité de l'entrée du personnel et permet de se garer en marche arrière.
- Les cheminements piétonniers sont matérialisés et éclairés.
- Les zones d'expédition/réception sont séparées des aires de parkings et de la circulation piétonne.
- Un plan de masse est fourni et indique clairement la localisation du parking VL, et matérialise les flux piétons, VL, PL et engins de manutention.**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **le** \_\_\_\_\_

**Signature obligatoire\* et cachet du fournisseur et/ou installateur**

\* Attestation obligatoirement signée par l'un des représentants légaux de l'entreprise